



Une concentration de l'activité

L'activité agricole représente, en 2010 en Normandie, 46 100 UTA*. Dans la région, on compte en moyenne 1,3 UTA par exploitation, ce chiffre n'a pas évolué (1,3 UTA en 2000). A l'heure actuelle,

une UTA valorise en moyenne 39 ha de SAU en Basse-Normandie et 51 ha de SAU en Haute-Normandie (la moyenne est de 36 ha de SAU par UTA pour la France métropolitaine).

*UTA : Unité de travail annuel

Source : RA 2010

Un travail familial à la baisse

La part du travail familial diminue progressivement : elle est passée de 90 % des UTA en 1988 à 78 % en 2007 mais reste encore prédominante (la majeure partie du travail agricole est encore effectuée par la population familiale, notamment par les chefs d'exploitation ou coexploitants eux-mêmes). Au cours des dernières années, le travail familial s'est recomposé autour des chefs d'exploitation, au détriment des autres catégories d'actifs familiaux (conjoints non coexploitants ou autres actifs familiaux).

A l'heure actuelle, les chefs d'exploitation et coexploitants fournissent 64 % des UTA régionales (et 82 % des UTA familiales), contre 57 % en 1988. Parallèlement, le statut des autres actifs familiaux a évolué : de nombreux conjoints ou enfants de chefs d'exploitation ont choisi de devenir coexploitants (notamment via les formes sociétaires) ou salariés agricoles.

Cette diminution de l'emploi familial est également compensée par des gains de productivité mais aussi par l'embauche de salariés permanents ou saisonniers. Il est, en outre, fait appel à des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou à des ETA (entreprises de travaux agricoles).

Source : ES 2007

Le renouveau de l'emploi salarié agricole

Depuis le début des années 2000, les effectifs des salariés agricoles permanents se stabilisent autour de 10 000 personnes, sur toute la Normandie.

Les salariés permanents non familiaux représentent 16,5 % des UTA agricoles, contre 10 % en 1988.

Source : ES 2007

Part du travail agricole dans les exploitations en Normandie en 2007 (en UTA)

Chefs d'exploitation et coexploitants	64 %
Conjoints non coexploitants	11,5 %
Autres actifs familiaux	2,5 %
Salariés permanents non familiaux	16,5 %
Saisonniers, ETA, CUMA	5,5 %
TOTAL	47 900 UTA

Source : ES 2007



30 % des chefs d'exploitation sont des femmes

Parmi les 44 446 chefs d'exploitation ou coexploitants de la région, 13 042 sont des femmes, soit 30 % des effectifs. Ce taux est plus important en Basse-Normandie (31 %) qu'en Haute-Normandie (25 %). En France, il est de 26 %.

Source : ES 2007

Un meilleur niveau de formation

En 1988, seulement un agriculteur sur cinq avait reçu une formation initiale agricole. Maintenant, ils sont près de 60 %, tous chefs d'exploitation et coexploitants confondus. Ce taux s'élève à près de 80 % dans les exploitations dites "professionnelles".

Les régions de Haute et Basse-Normandie proposent tous types de formations agricoles dans les lycées agricoles, CFA, CFPPA publics, Maisons familiales rurales, établissements privés du CREAP et de l'UNREP, écoles d'ingénieurs... que ce soit par la voie traditionnelle, l'alternance, l'apprentissage ou la formation pour adultes. Ces formations permettent de préparer à différents métiers en lien avec l'agriculture et le monde rural et notamment d'obtenir les diplômes nécessaires pour bénéficier des aides nationales à l'installation.

Une population vieillissante

Parmi les 44 446 chefs d'exploitation ou coexploitants normands, 55 % ont plus de 50 ans. Par ailleurs, on dénombre 10 280 exploitants de plus de 60 ans, soit 23 % des effectifs, contre 29 % en 1988. Avec le départ à la retraite de ces exploitants issus de la génération du baby-boom, on peut envisager un prochain rajeunissement de cette population.

Source : ES 2007

Recul des installations aidées en 2010

Le nombre d'agriculteurs s'installant chaque année ne permet pas d'assurer le renouvellement des exploitants cessant leur activité.

Le contexte économique, l'accroissement des unités déjà en place, ainsi que le transfert de terres agricoles vers le secteur non agricole (essen-

tiellement en Haute-Normandie) peuvent expliquer les difficultés d'installation des jeunes agriculteurs. Parmi les agriculteurs qui s'installent, on distingue les jeunes installés dans le cadre du dispositif national des aides à l'installation et ceux qui n'en bénéficient pas. Des agricul-

teurs s'installent, avant 40 ans, sans bénéficier des aides nationales (DJA, prêts JA). Il faut également ajouter les installations après 40 ans (elles ne peuvent bénéficier des aides nationales).

En 2010, le nombre d'installations aidées fléchit par rapport à 2009 (- 5 % pour la Normandie). Avec 337 installations aidées en 2010 sur la Normandie, on enregistre le plus faible nombre de la décennie.

Dans la région, la diminution du nombre d'installations se poursuit. Cette tendance confirmée au niveau national a pour origine une conjonction de facteurs notamment à dominante sociale et économique. Les incertitudes liées à des coûts de production qui augmentent plus que les prix à la production, à la fin programmée des quotas laitiers et à l'évolution de la PAC interrogent... Par ailleurs, au-delà de ce contexte, la réforme législative des retraites avec l'allongement des carrières des exploitants constitue un frein et impacte le nombre de transmissions. Enfin, les difficultés d'accès au foncier pèsent de plus en plus sur le montant des reprises et pénalisent la concrétisation des projets.

Nombre d'installations aidées par département						
	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	Total
2000	99	171	115	52	94	531
2001	66	147	88	56	79	436
2002	77	111	85	48	78	399
2003	54	112	96	39	69	370
2004	52	125	91	47	83	398
2005	69	156	83	43	68	419
2006	74	117	66	46	74	377
2007	89	142	96	39	75	441
2008	80	147	92	43	71	433
2009	76	102	73	41	63	355
2010	63	90	59	61	64	337
2010/2000	- 36 %	- 47 %	- 49 %	17 %	- 32 %	- 37 %

Sources : Chambres d'agriculture de Normandie

CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS AIDÉES EN NORMANDIE

Profil des bénéficiaires :

Jeune homme (77 %), âgé de 28 ans au moment de l'installation, souvent d'origine agricole (54 %). On remarque que cette tendance s'inverse : ils étaient 72 % en 2009 à être issu du milieu agricole contre 54 % en 2010. Ils s'installent majoritairement dans un cadre familial mais cette proportion diminue (67 % contre 74 % en 2009). 35% d'entre eux sont titulaires d'un bac + 2 ou plus.

Caractéristiques de l'exploitation :

Installation en forme sociétaire (65 %), installation en production laitière (54 %), puis en grandes cultures (15 %) et bovins viande (10 %). Installation sur 64 ha en forme individuelle, 154 ha en GAEC et 133 ha en EARL.

Sources : Chambres d'agriculture de Normandie

La population agricole en Basse-Normandie

La région compte 29 300 chefs d'exploitation et coexploitants. 212 agriculteurs se sont installés dans la région en 2010, dans le cadre du dispositif des aides nationales à l'installation.

Actualités 2010-2011

● **En France, pour l'année 2010, le nombre d'installations aidées de jeunes agriculteurs tombe à 5 062** (contre 5 156 en 2009 et 5 999 en 2008). La mauvaise conjoncture 2009, notamment dans le secteur laitier qui installe beaucoup, explique pour partie ce mauvais chiffre.

● **Transfert du service public d'installation des ADASEA vers les Chambres d'agriculture**

L'article 71 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 – article d'initiative gouvernementale – opère un transfert des missions de service public réalisées par les ADASEA dans les domaines de l'installation et de la transmission vers les Chambres d'agriculture. Cet article s'inscrit dans la démarche de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) engagée par le Gouvernement depuis deux ans. Les nouvelles missions confiées aux Chambres d'agriculture sont :

- **le répertoire départ installation (RDI)** : cet outil permet d'informer cédants et candidats sur les démarches à entreprendre, les aides dont ils peuvent bénéficier, les sites d'exploitation disponibles. Il met en relation des cédants sans successeur avec des candidats à l'installation,

- **la déclaration d'intention de cesser l'activité (DICA)** qui a pour but de préciser le devenir de l'exploit-

tation, les démarches à effectuer, les aides à la transmission et de conseiller éventuellement dans la recherche d'un successeur,

- **l'aide à la réinsertion professionnelle (ARP)** : il s'agit de la préparation de l'instruction des demandes d'aide, de la mise en paiement des dossiers...

- **le programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)** : programme national ayant pour objet d'encourager l'installation hors cadre familial. Il soutient d'une part, des jeunes non issus du milieu agricole souhaitant devenir chef d'exploitation et, d'autre part, des enfants d'agriculteurs désirant reprendre une exploitation familiale ne permettant pas leur installation dans des conditions économiques satisfaisantes,

- **la dotation jeune agriculteur (DJA)** : aide à la trésorerie destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole. Elle concerne aussi bien le jeune exploitant à titre principal que celui à titre secondaire quelle que soit la forme d'installation, individuelle ou sociétaire. La Chambre d'agriculture prendra en charge la préparation de l'instruction des demandes d'aides, de la mise en paiement des dossiers et leur suivi.

L'objectif est d'assurer avec efficacité le renouvellement des générations en agriculture avec un service global "**Installation et Transmission**" (mission de service

public et d'appui conseil aux entreprises et porteurs de projet) pour simplifier les démarches des porteurs de projets et des cédants.



● **Des contrats de transmission en Basse-Normandie**

Pour réussir son installation/transmission, il existait le contrat de parrainage pour les jeunes souhaitant s'installer hors cadre familial. Désormais, les cédants de Basse-Normandie ont également leur outil pour céder leur exploitation. Le contrat de transmission consiste à inciter les agriculteurs cédants de plus de 53 ans à transmettre en location leur exploitation à un jeune agriculteur, sans démantèlement du siège d'exploitation.

Les 3 Chambres départementales d'agriculture de Basse-Normandie mettent en place le dispositif auprès des agriculteurs concernés. Cette action, soutenue par la Région Basse-Normandie, permet à un agriculteur-propriétaire en fin de carrière de bénéficier d'aides à la location des terres et de la maison d'habitation et/ou des bâtiments d'exploitation. L'agriculteur-locataire peut quant à lui bénéficier d'une aide à l'accompagnement du projet de transmission.

● De futurs agriculteurs à recruter - En Basse-Normandie

L'agriculture était au cœur du forum "Place aux métiers" les 18, 19 et 20 novembre 2010 à Caen. Le pôle Terre Mer animé par 70 professionnels des filières élevage, forêt, environnement, cheval, paysage et horticulture présentait aux jeunes la richesse des "100 métiers grandeur Nature". 13 000 visiteurs ont pu se familiariser aux activités de la Terre et de la Mer dans un décor naturel et champêtre réalisé par les élèves en formation en travaux et aménagements paysagers des établissements d'enseignement agricole de Basse-Normandie. Pour les établissements, OPA et professionnels le Forum "Place aux métiers" organisé par la région Basse-Normandie et l'Etat reste un événement incontournable pour promouvoir les métiers de l'agriculture. Le rendez-vous est pris pour la prochaine édition les 1,2 et 3 décembre 2011.

- En Haute-Normandie

Partir à la découverte des métiers d'une filière de l'agriculture : un voyage au cœur d'une entreprise, une rencontre avec des professionnels. C'est ce que propose, tous les seconds lundis du mois depuis septembre 2010, la Cité des Métiers de Haute-Normandie en partenariat avec la DRAAF et les Chambres d'agriculture de l'Eure et de la Seine-Maritime. Au cours de ces "Rencontres métiers", jeunes ou adultes en phase d'orientation professionnelle mais aussi conseillers d'orientation ou enseignants, sont invités à visiter une entreprise, à échanger sur les missions de chacun, chef d'entreprise ou salariés et sur les débouchés du secteur d'activité concerné. L'agro-machisme, l'aménagement paysager, l'horticulture... et prochainement la production agricole, le commerce et la recherche en agronomie... des après-midi thématiques complémentaires des actions de communications menées dans les forums et salons.



● Trouver sa formation en 1 clic !

Obtenir son Certiphyto, optimiser son pâturage, maîtriser ses coûts de production, aménager un point de vente à la ferme... Toutes les formations des Chambres d'agriculture de Normandie sont référencées sur leur site internet. Les agriculteurs y retrouveront le programme de formation de leur département mais pourront en un clic découvrir celui des Chambres d'agriculture voisines. Les nombreuses thématiques proposées et l'inscription en ligne permettent aux futurs stagiaires d'accéder facilement à une offre de formation riche et innovante.



www.normandie.chambagri.fr/emploi_formation.asp

Sources :
 Chambres d'agriculture : installations aidées
 SCEES : recensement de l'agriculture et enquête structure
 INSEE : emploi agricole et emploi total régional